

**TRAVAUX DE RESTRUCTURATION TELEPHONIQUE AERIEN
RUES DU PLATEAU – RENECROS – RAIMU
OSN-SUD GROUPE SCOPELEC**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la voirie routière,
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 relatif à la codification de la circulation, du stationnement et ses modificatifs,
VU la demande datée du 06 septembre 2017 de l'entreprise OSN-SUD GROUPE SCOPELEC – Meryl LATY ☎ 04.94.10.21.23 – sise : 119, Rue du Commerce – 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES
(e-mail : caosn@groupe-scopelec.fr; mlaty@groupe-scopelec.fr),
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

- ARRETONS -

ARTICLE 1° : Les travaux de restructuration téléphonique à l'aide d'un camion nacelle sur appui existant rues du Plateau, Raimu et Renècros, sont autorisés :

DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2017 AU VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2017

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier et la circulation sera momentanément barrée.

ARTICLE 3° : L'entreprise sera chargée de baliser la zone de travaux, de prévoir un périmètre de sécurité pour les piétons et une déviation pour les riverains désirant sortir ou accéder à leurs domiciles.

ARTICLE 4° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 5° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 6° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le

- 8 SEP. 2017



Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.

Pour le Maire
Conseiller Municipal
Délégué à la Sécurité
Gérard VALERO

Réf. : AP/